

## Procès-verbal de réunion exceptionnelle du C.A. Samedi 24 Juin 2017

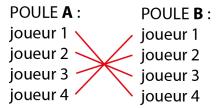
Convocation dans l'urgence des membres du C.A. le 24 Juin 2017 Les membres présents sont : Ayman (Président), Xavier (Trésorier), Nico (Vice-Trésorier), François, Kévin et June.

Le président ouvre la séance et expose la situation justifiant une réunion exceptionnelle.

## Problèmes rencontrés :

## 1 Forfait durant les matchs de poule de championnat de France :

Un compétiteur de l'épreuve de simple des Championnats de France de Plumfoot se blesse. Il déclare forfait avant de disputer son dernier match en poule. Sur ces 2 précédents matchs il en remporte un et perd l'autre et devrait donc se trouver en 3eme position de sa poule. La compétition compte 8 participants et est divisée en 2 poules de 4 joueurs, une fois les matchs de poules terminés, les rencontres suivantes se déroulent ainsi :



Notre joueur blessé est censé disputer son prochain match avec le le second de l'autre poule (B). Nous estimons que ce match qui ne pourra être disputé avantage considérablement à ce stade de la compétition le joueur en 2ème position de la poule B. Nous décidons après débat de donner cet avantage au plus méritant de la poule B. Autrement dit, le joueur qui fait forfait se verra attribué la place de 4ème de sa poule (A), afin que l'avantage amené par ce forfait aux autres compétiteurs, soit au bénéfice de celui qui aura (à priori) fournis le plus d'effort lors de ces matchs de poule : le 1er de la poule B. Le 4ème de la poule A se voit promu en 3ème position, et bénéficie lui aussi de l'avantage de rencontrer (à priori) un joueur de moindre niveau, puisque 2ème de sa poule et non 1er.

## 2. Invitation et qualification pour les championnats de France :

Un compétiteur de l'épreuve de double des championnats de France de Plumfoot se déclare blessé la veille de la compétition.

Cette situation soulève une 1ère question : doit-on fixer une date limite de participation à la compétition ? ou peut-on jusque la dernière minute modifier la composition des équipes de double ?

Dans le cas présent, nous laissons le partenaire du joueur blessé inviter un autre joueur afin de lui permettre de participer à la compétition.

Le partenaire du joueur blessé soulève un autre problème par son choix d'invité car il invite un joueur qui avait déjà refusé une 1ère fois une invitation.

Un joueur peut-il refuser puis accepter une invitation pour une compétition de ce niveau ? Ne faudrait-il pas réglementer davantage ce système, afin de valoriser les places des qualifiés ?

Compte tenu de l'urgence de la situation nous acceptons le choix d'invitation du qualifié, mais les questions soulevées au cours de cette réunion exceptionnelle devront être mises à l'ordre du jour de la prochaine réunion du C.A. de France Plumfoot.

Rédigé à Paris, le 24 Juin 2017.

Le président Ayman Moussa Le trésorier Xavier Joudiou

France Plumfoot - 191 avenue Gambetta 75020 Paris (chez Ayman Moussa)
Tél : 06 63 95 31 37 - Courriel : plumfootfrance@gmail.com

Site Internet : www.plumfoot.net Numéro d'immatriculation : W133007497 Plumfoot© est une marque déposée